



## constitution de partie civile

Par **JEUNEOO**, le **30/01/2020** à **01:01**

Quand on dépose plainte avec constitution de partie civile nous devons donner des éléments de preuves au juge d'instruction mais celui-ci fait comme même une enquête pour approfondir les preuves et les solidifier afin de renvoyer la défense en audience ? si l'enquête du juge révèle un manque de preuves solides et qu'il décide de clore l'enquête sans audience la partie civile devra-t-elle rembourser tout les frais de l'enquête ? la partie accusée peut-elle se retourner contre la partie civile même si aucune audience a lieu car l'enquête est clôturée ?